



Fondation Veolia

Règlement du Prix du Livre Environnement

❖ Préambule

La Fondation d'entreprise Veolia, 36-38 avenue Kléber, 75116 Paris, soutient des actions d'intérêt général et sans but lucratif concourant au développement durable avec comme priorité la solidarité, l'insertion professionnelle et la protection de l'environnement, en France ou à l'étranger.

Afin d'encourager les actions relatives à la préservation de l'environnement, elle a décidé de créer en 2006 le **Prix du Livre Environnement**.

Ce prix récompense une fois par an, un ouvrage francophone, qui traite de l'environnement, sous toute forme littéraire (roman, essai, dictionnaire, atlas, bande dessinée, ouvrage photographique...).

Ce prix est une initiative destinée à soutenir et encourager les écrivains et les maisons d'édition qui concourent à la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux.

❖ Le jury

Le jury est composé de **quatorze membres** permanents : la Présidente du jury et treize membres répartis en 4 collèges :

- Quatre personnalités qualifiées du Conseil d'administration de la Fondation ;
- Cinq personnalités extérieures à la fondation dont les centres d'intérêt concernent l'édition et l'environnement ;
- Deux représentants de la Fondation Veolia ;
- Deux représentants de Veolia.

Il se réserve la possibilité d'accueillir un ou plusieurs membres invités.

Son **secrétariat** est assuré par la direction de la communication de Veolia.

❖ Le président du jury

La Présidente du jury est désignée par le Président de la Fondation Veolia.

❖ La procédure de sélection des ouvrages

Le jury adresse aux éditeurs le présent règlement, et sollicite l'envoi d'une liste d'ouvrages correspondants, selon eux, aux objectifs du Prix. Ces ouvrages doivent être parus dans les 10 mois précédents la remise du Prix.

Un comité de pilotage du Prix sélectionne dans ces listes une quinzaine d'ouvrages susceptibles de concourir. Veolia se porte acquéreur de quinze exemplaires de chacun de ces ouvrages. Chaque membre du jury est ainsi en mesure de porter un jugement sur les différents titres admis à la compétition.

Un mois avant la remise du Prix, le jury se réunit autour de son Président, afin de retenir les ouvrages nommés par vote, et désigne, sous embargo, le lauréat du Prix et de la Mention Jeunesse.

❖ La remise des prix

La remise du Prix du Livre Environnement se déroule dans le cadre d'un salon du livre ou d'une manifestation ayant pour thème l'environnement.

Une mention « spéciale jeunesse » est également attribuée à cette occasion. Le Jury se réserve enfin la possibilité de récompenser, d'une mention spéciale soit un auteur, «pour l'ensemble de son œuvre», soit une maison d'édition pour toute ou partie de sa production.

❖ La nature des prix

1. Le lauréat du Prix du livre est récompensé de la manière suivante :

- La Fondation Veolia se porte acquéreur, auprès de la maison d'édition, de 300 exemplaires de l'ouvrage lauréat acquis au minimum aux conditions libraires dans une enveloppe budgétaire maximum de 15 000 euros ttc. Elle fournit un bandeau à ses frais à l'éditeur. L'éditeur s'engage pour sa part à faire poser le bandeau sur les livres en stock et en circulation dans un délai d'un mois après le palmarès. Ces exemplaires sont ensuite adressés par la Fondation à des centres de documentation pédagogique dans les établissements scolaires français et francophones, ainsi qu'à des bibliothèques municipales ;
- La Fondation remet à l'auteur de l'ouvrage un chèque de 5 000 euros ;
- Veolia met en place un plan de communication interne et externe de valorisation du Prix.

2. L'auteur de la « mention spéciale jeunesse » reçoit un chèque de la Fondation Veolia d'un montant de 2500€.

❖ La participation à ce Prix implique l'acceptation pure et simple des termes du présent règlement déposé en la SCP LACHKAR et GOUGUET huissiers de justice 156 rue Montmartre – 75002 Paris.
